

Observation n°14 du 31/03/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes contre la validation de ce projet. En effet, le promoteur profite de la remise aux normes de son projet pour en changer des composantes primordiales. En effet, le promoteur en profite pour modifier la hauteur des éoliennes !

De plus, une ZNIEFF a été créée sur cette zone. En cause : la présence d'Outarde Canepetières depuis plus de 10 ans - attestée par la LPO qui considère que cette population fait partie celle située dans la zone Natura 2000 de Mirabeau. Rappelons que cette espèce fait l'objet d'un plan national d'action depuis 30 ans car la majorité de ces oiseaux a disparu de la Vienne.

En outre, le promoteur utilise une norme qui n'existe pas pour son dossier acoustique, la norme NFS 31-114...

Que dire du respect de la démocratie lorsque l'on constate que le Département a voté un moratoire anti-éolien en décembre 2021 ? Que la majorité des habitants sont aujourd'hui contre l'implantation de nouvelles éoliennes ?

Au 1er janvier 2022, la puissance éolienne installée et autorisée était pour les quatre départements de la NOUVELLE AQUITAINE.....**de 2.728,10 MW, ce qui correspond à un peu plus de 60% des objectifs fixés par le SRADDET pour 2030 (4500 MW) pour l'ensemble des 12 départements !!!**

Il paraît donc important d'arrêter immédiatement toute implantation nouvelle et de respecter de l'objectif 51 du SRADDET visant à un rééquilibrage infra régional... La VIENNE détient la palme avec 867,6 MW installés et autorisés, soit à elle toute seule, 19% des objectifs 2030 pour l'ensemble de la NA. Une puissance équivalente à celle déjà installée est en cours d'instruction (268,5 MW), sans parler des parcs refusés (247 MW).

Enfin, le délai de cette enquête publique est très court pour avoir le temps de prendre réellement connaissance des particularités techniques du projet, d'autant plus que l'étude d'impact initiale n'est pas mise en ligne, ce qui ne permet pas au public de mettre l'avis de la MRAE en perspective avec celle ci.

Pour cette raison, nous vous remercions de bien vouloir rendre un avis défavorable.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, nos meilleurs sentiments.

Association Vent Contraire (86)